#

* Date : 25-10-2006
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2006743489
* Author :

Par jugement du 18 octobre 2006, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la succursale en Belgique de la LTD M Diffusion, dont le siège social est établi en Grande-Bretagne, à Londres E3 5AN, College Terrace, 10 Suite 50, le siège de la succursale se trouvant à 4000 Liège (Rocourt), rue d'Ans 103, pour le commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage, équipements du foyer, sous la dénomination « Intérieur d'Ici et d'Ailleurs », inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0474.386.220.

Curateur : Me Jean-Luc Paquot, avocat à 4000 Liège, avenue Blonden 33.

Juge-commissaire : M. Marc Decharneux.

Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.

Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 29 novembre 2006.

Pour extrait conforme : le greffier-chef de service, (signé) J. Tits.